Department of the Solicitor General
Corrections Directorate
Strategic Research & Development Plan
Fiscal Year 2000/01

The mandate of the Corrections Research and Development Division is to provide sound, empirical information to support policy development in the priority areas in corrections for the Department and the Ministry. In particular, the R&D activities are designed to support the Department's key strategic priority for corrections, i.e., Effective Corrections. Essentially, Effective Corrections requires a means of distinguishing offenders who need to be separated from those who could be better managed in the community, more effective measures to deal with high risk offenders, strategies for the safe reintegration of offenders into the community, and culturally sensitive models for community corrections in Aboriginal communities (Solicitor General Canada, 2000-2001 Estimates, A Report on Plans and Priorities). An additional priority, restorative justice, which dovetails with Effective Corrections, was enunciated as a Government priority for Justice in the 1999 Speech from the Throne. Hence, the priority areas for R&D are **high risk offenders, community corrections, restorative justice** and **Aboriginal corrections.**

The following is an outline of planned research and development projects for FY 2000/01. This is not intended as a comprehensive description of the work that will be undertaken by the Corrections Research and Development Division in 2000/01. We will continue to respond to ad hoc requests for interpretations of research findings reported by the media, prepare brief summaries of the research literature on particular corrections issues, identify external research experts for consultation, provide research support in the selection of target groups in the elaboration of policy options, present research findings at policy forums and conferences, serve as a liaison between the Department and other centres of corrections research, provide policy analysis and advice in the area of Aboriginal corrections, maintain liaison with other departments and agencies working on Aboriginal issues, and provide support in self-government negotiations on correctional matters. In addition, we plan to continue our efforts to communicate the findings of our research through publishing User Reports, the Research Summary series, the Aboriginal Peoples Collection and Technical Series, as well as placing our reports on the Departmental site of the Internet for broader access.

Our research and development work is conducted in close collaboration with a very broad range of partners. Depending on the project, these partners will include the Agencies of this Ministry (CSC, NPB, and RCMP), other Departments (notably Justice, Statistics Canada, Health, and DIAND), provincial departments responsible for justice and corrections, universities, mental health institutions, Aboriginal organizations and communities, and non-government organizations involved in corrections or human services more broadly.

The plan is presented below in three sections: I) research on high-risk offenders, community corrections and restorative justice, II) demonstration and communications projects using contribution funds and III) aboriginal corrections research and development. The estimated budget for FY 2000/01 for each planned project is indicated in parentheses following the description of the project.

I. Research

High-Risk Offenders

A major impetus for the research described in this section has been the recommendations made in the original report of the Federal/Provincial/Territorial Task Force on High Risk Violent Offenders (Strategies for Managing High-Risk Offenders, January, 1995) and subsequently the Report to Federal, Provincial and Territorial Ministers on Information Systems on Sex Offenders Against Children and Other Vulnerable Groups (October, 1998). The research follows two distinct tracks. The first track deals with the assessment and management of nonsexual violent offenders. The second focuses upon sex offenders. There are a number of projects in progress or planned for FY 2000/01.

General Violence

1. Crown Files Screening – Recidivism Follow-up

Building upon the Crown Files Research Project (1996), a study was conducted in 1998/99 to evaluate the feasibility of using brief offender risk instruments at the early prosecution stages. The purpose of the project was to examine whether certain risk scales could be used to identify high risk violent offenders for Dangerous Offender applications. Brief risk scales were applied to files from four courts across the country and additional risk information was gathered from CSC. We are now in the position to validate these risk scales by adding recidivism information to the data collected in 1998/99. (Estimated budget: $10K)

2. The National Flagging System

In 1995, the Solicitor General announced the launch of the National Flagging System. The purpose of the system was for Crowns to identify offenders who were likely to commit a future violent act. This identification, and the background information to the case, would be recorded and made available to Crowns across the country. Each province and territory is responsible for storing this information and making it accessible to Crowns, police and correctional officials. Almost all jurisdictions agreed to participate in an examination of their respective systems. Provincial coordinators were interviewed and flagged offender files reviewed. The data will be coded and analyzed, and a report is planned for this year. Provincial coordinators will use the results to improve their

policies and procedures and to move towards a nationally consistent application of the Flagging System. (Estimated budget: $5K)

3. Risk Factors of Men Who Abuse their Partners

The domestic abuse of women is among the most common violent crimes in Canada. Once an abusive man is detected, it is important to know whether he is likely to do it again and what can be changed to reduce his risk. This study will examine a variety of potential risk factors among abusive men. The data for this study will be drawn from a large sample of violent men who received treatment in Edmonton during the late 1980s and early 1990s. The existing research in this area is quite limited. Although a variety of risk indicators and scales are routinely used by correctional decisions makers (e.g., the National Parole Board, provincial probation departments), the empirical validity of these indicators has yet to be established. The current study will help identify which factors are most relevant in the evaluation and management of abusive men. (Estimated budget: $5K)

4. The Recidivism of Offenders Who have Committed Homicide

Offenders convicted of homicide form a significant proportion of the penitentiary population. In the coming years, there will be an increasing number of these offenders who will be eligible for conditional release and possibly released under supervision. Relative to offenders serving fixed terms, less is known about the risk to re-offend for offenders convicted of homicide. Such information is important for the National Parole Board as well as the correctional staff who would supervise these offenders upon release. From our databases we have been able to identify those offenders who have been convicted of first degree or second degree murder or manslaughter. For those offenders who have been released, we are able to examine their recidivism rates, the characteristics of those who commit new crimes and the types of new crimes committed. (Estimated budget: $5K)

5. Characteristics of Offenders Who Progress from Provincial to Federal Corrections

Although it is generally recognized that a certain proportion of provincial offenders subsequently commit more serious crimes and enter the federal system, little is known about the characteristics of these offenders. An improved understanding of the offenders who become federal inmates may assist federal corrections in working more closely with provincial authorities to institute interventions that would stem the flow to penitentiaries. During the past few years we have extended the follow-up period beyond three years for a number of databases on provincial offenders. This allows us to estimate the rates of movement from the provincial correctional system to the federal and to evaluate methods for identifying which provincial offenders eventually enter federal penitentiaries. (Estimated budget: $5K)

Sexual Offenders

Rape and child molestation are the crimes that engender the greatest fear and abhorrence from the public. Sexual offenders constitute over 90% of Dangerous Offenders and they are specifically targeted in the Long Term Offender designation. Policies for the management of sexual offenders require precise information for differentiating those offenders who can and cannot be safely released and maintained in the community. As well, it is important to know the extent to which deliberate interventions, such as specialised group treatment and community supervision, are effective in reducing the recidivism rate of sexual offenders.

6. Continued Development of Actuarial Risk Scales for Sexual Offenders

Our most recent actuarial risk scale for sexual offenders, Static-99, has received widespread acceptance and is currently being used by the Correctional Service of Canada, as well as in the UK and many American jurisdictions. This scale, however, has the potential for being improved. In conjunction with researchers from HM Prison Service (UK), this project will attempt to identify improved items that would maximise the predictive accuracy of static, historical risk factors for sexual offenders. (Estimated budget: $5K)

7. Risk-Need Sexual Offender Scale Development

It is insufficient to know the risk of an offender committing a sexual offence over the long-term. There is also an obligation to reduce the offender's risk of re-offending. Understanding where to intervene requires knowledge of dynamic (changeable) risk factors, also referred to as "criminogenic needs". Although there has been considerable advancement in knowledge of static predictors, less is known about dynamic predictors of sexual recidivism. Improving our knowledge of dynamic risk factors would help in identifying treatment targets, assessing changes in risk levels, and predicting the timing of reoffending - all functions essential to the management and treatment of sexual offenders.

In 1997-1998, our department conducted the first large scale study of dynamic risk factors for sexual offenders. Although this project, along with subsequent studies by other researchers, identified a number of potential dynamic risk factors, little is known about how best to evaluate and address these factors in the routine management of sexual offenders. Consequently, the next stage of the research examines how these potentially dynamic factors can be used in the ongoing supervision of sexual offenders in the community.

This multi-year project involves the implementation of a standardised risk assessment protocol in several jurisdictions. Given that the observed recidivism rate of sexual offenders on community supervision is relatively low (less than 10% per year), a

large number of offenders would need to be targeted by this project (800 to 1,000) in order to provide results within a reasonable time frame. In FY 2000/01, the sites will be selected, the protocol developed, and the initial participants will enter the study. It is expected that the data collection will continue into subsequent fiscal years. (Estimated budget: $70K)

8. Meta-Analysis of Treatment Programs for Sex Offenders

Relatively little is known about what types of treatment programs are most effective with sex offenders. Our recent meta-analytic review identified an overall treatment effect, but provided little direction as to which types of treatment are most effective with which types of sexual offenders. The next stage of the study will involve further analyses of the existing studies, as well as actively searching for additional high-quality studies to include in the analysis. (Estimated budget: $10K)

9. New Sex Offender Treatment Outcome Studies

Research reviews are only as good as the studies that they include. Further high-quality studies are required before strong conclusions can be reached regarding the effectiveness of treatment for sexual offenders. Treatment outcome studies require a credible comparison group and recidivism information collected several years post-treatment. The opportunities for such studies are rare but can be identified. To date, one opportunity has been located (CSC Pacific), and discussions are under way with other researchers.

CSC Pacific Community Treatment Outcome Study. In the late 1980s and early 1990s, all sex offenders released by CSC in the Pacific Region were required to attend weekly community-based treatment. A preliminary evaluation found promising effects for the specialised sex offender treatment, but the follow-up period was too short to permit strong conclusions. Follow-up information collected in 1999 provides an adequate follow-up period to properly evaluate the effectiveness of this program. This study is valuable in that it allows comparisons between treated and untreated offenders, as well as comparisons between offenders who received better or worse types of treatment. (Estimated budget: $5K).

Other Possible Sex Offender Treatment Outcome Studies. Discussions have been initiated with researchers and program directors of sexual offender treatment programs in order to identify opportunities for high-quality evaluations. It is anticipated that we could identify 2 or 3 such projects in FY 2000/01 (Estimated cost: $30K).

Restorative Justice

Restorative justice (RJ) has been an area of increasing interest in Canada and elsewhere, particularly in the past five years. RJ is an approach that involves empowering communities and victims so that they have a greater stake in the justice process and the outcomes of that process. RJ is characterized by an overriding interest in repairing the harm caused by the crime while holding the offender accountable for his/her actions. Accordingly, the focus of RJ is to identify and address the needs of the victim, the community and the offender that flow from crime with a view to achieving healing, restoration and reintegration.

Among the recommendations of the Corrections Population Growth Report (May, 1996) which was endorsed by the F/P/T Ministers Responsible for Justice was for jurisdictions to make increased use of restorative justice and mediation approaches and to share information on their experiences with RJ (Recommendation #6). An F/P/T Working Group on Restorative Justice has been established, and recently published a consultation paper on Restorative Justice in Canada (May, 2000). The 1999 Speech from the Throne identified Restorative Justice as a priority for building stronger and safer communities.

Notwithstanding the tremendous interest in RJ in recent years, there has been relatively little research conducted to inform policy developments in this area. Many of the issues that are the subject of consultation and debate on RJ can be framed as research questions. Can RJ be incorporated in the existing criminal justice system, and if so, how? Can it be used for serious offenders, and if so, under what conditions? Are the needs of participants met in the RJ process? Does it reduce recidivism? Does it result in less reliance on imprisonment?

The two research projects outlined below are designed to contribute to our knowledge of RJ processes, including their impact on the participants.

10. Evaluation of the Collaborative Justice Project

The Collaborative Justice Project (CJP) brings a multi-disciplinary, restorative justice approach for dealing with serious crimes. Considerable effort is devoted to addressing the needs of victims, assisting offenders in taking responsibility for their behaviour and repairing the harm that they have caused, and engaging the community in this process. The CJP operates from the Court in Ottawa and has the support of the Crown office. There have been few evaluations of restorative justice programs and the present evaluation represents potentially an important contribution to our knowledge of this approach for dealing with offenders, victims and community. (Estimated budget: $10K)

11. Restorative Community Reintegration

Most restorative justice programs in North America are pretrial or court-based programs. Drawing upon the success of the Restorative Resolution program that was based at the court level (1998), the Restorative Community Reintegration Project in Winnipeg is an innovative program that introduces restorative justice practices into the release/reintegration process. The program, which has been developed in partnership with CSC, NPB and the John Howard Society of Manitoba, targets federal inmates from Stony Mountain and Rockwood Institutions. The program is designed to bring victims and members of the community into the process of planning and preparation for safe reintegration. The planned evaluation will assess the application and impact of restorative justice principles on the offender community reintegration process. (Estimated budget: $40K)

Community Corrections

12. Effective Community Corrections: The Supervision of Offenders

Approximately 90% of offenders under correctional control are in the community. Probation and parole officers have the responsibility to assist these offenders in their reintegration into society in the interest of public safety. However, very little is known about the specific actions probation and parole officers use to fulfill their responsibilities. Negotiations are under way with a provincial jurisdiction to examine how probation and parole officers use the information from risk-needs assessments to promote the successful community reintegration of offenders. Understanding the assessment and supervision processes will inform policies surrounding community supervision and the training of officers in effective community corrections. (Estimated budget: $30K)

13. The Recidivism of Federal Offenders

The Ministry Corrections Statistics Committee has recognized a need for the Ministry to adopt a clearly defined, and agreed upon, measure of offender recidivism. The criminal records of over 7,000 offenders released from federal penitentiaries in 1994/95 were obtained from CPIC. These data were coded and analysis was begun in FY 1999/00. This analysis will allow us to calculate the reconviction rate of federal offenders over a two-year period following release, and to use this statistic as the Ministry's basic measure of recidivism. Plans are under way to continue the same work with a 1995/96 release cohort, and with successive release cohorts in the coming years, to produce estimates of the trends in recidivism. (Estimated budget: $20K)

II. Development Projects (contributions)

The Corrections Research and Development Division has a budget of contribution dollars that are used to fund demonstration and communications projects to support policy development in priority areas. The following outlines our plan for using these resources for FY 2000/01.

Volunteer Screening

One strategy for preventing the sexual abuse of children is to screen volunteers and employees in positions of trust in organizations that provide services to children. In November, 1994, the Solicitor General launched the *National Screening System* which was developed and operationalized by the Canadian Association of Volunteer Centres and Bureaux (now Volunteer Canada) with contribution funding from the Department as well as Health and Justice. This policy implementation project involved the production and distribution of a video, an educational dossier, comprehensive screening manual and trainers' guide to support a national education campaign involving training sessions with community agencies across the country. This phase of the project was completed in March, 1997.

A subsequent phase of the Volunteer Screening Initiative began in October, 1998 and was completed in FY 99/00. The major activities in this phase included a multi-faceted public awareness campaign, training that was targeted and tailored to address the needs of specific sectors, i.e., sports, education, health and religious communities, and awareness/education strategies involving the police community. This project was jointly funded by the Department, Health (Fitness and Family Violence Prevention), Justice and Canadian Heritage (Sport Canada). The Department plans to fund a further project that would support the implementation of the recommendations of the *Report to Federal, Provincial and Territorial Ministers on Information Systems on Sex Offenders Against Children and Other Vulnerable Groups*, particularly the recommendations concerning F/P/T initiatives to promote public education as well as enhanced policies and procedures for screening in all jurisdictions. (Estimated budget: $50K).

Restorative Justice

The *Corrections Population Growth* report that was endorsed by F/P/T Ministers in May, 1996 recommended "increased use of restorative justice and mediation approaches", and encouraged jurisdictions to explore approaches based on such principles. In response to this recommendation, the Department joined with the Ministry Agencies and other Federal and Provincial Departments to sponsor *Achieving Satisfying Justice*, a national conference on restorative justice that was organized by non-governmental organizations led by the Church Council on Justice and Corrections, and held in Vancouver in March, 1997. The plan in designing this national conference was to follow it up with a variety of local/regional initiatives that would develop, implement and evaluate new models of restorative justice as alternatives to the conventional criminal justice processing.

In FY 1998/99, the Department joined with CSC, NPB, RCMP, Justice and the Department of the Solicitor General of New Brunswick to fund the *Community Forum on Healing Justice* which was organized by the Church Council on Justice and Corrections and held in Moncton in September, 1998. The forum was designed to test a model process for mobilizing a community to develop approaches to criminal justice that promote safety and healing, and to stimulate the development of a community action for restorative approaches to justice in the greater Moncton area. In addition, the Department provided funding for the Atlantic Symposium on Restorative Justice which was held in conjunction with the Atlantic Crime Prevention Conference in Fredericton in June, 1998.

The Department, in collaboration with Justice, CSC, the Trillium Foundation and the Attorney General of Ontario has supported the Church Council on Justice and Corrections in the development of the *Collaborative Justice Project* in Ottawa. The *Collaborative Justice Project* aims to demonstrate how a restorative approach in cases of serious crime can deliver more satisfying justice to victims, the accused and the community. The project is designed to offer individual support to victims and accused persons as they are processed through the criminal justice system while providing opportunities for them and their communities to work together on an appropriate resolution proposal as a sentencing option. The Department, in partnership with CSC, Justice, the National Crime Prevention Centre, and an in-kind contribution from the Attorney General of Ontario, is funding the implementation phase. The evaluation of this restorative justice project is being conducted by our research unit (see above, #10). (Estimated budget: $48K)

Building on the success of the *Restorative Resolutions* project which was evaluated by the Department (see User Report titled Restorative Justice: An Evaluation of the Restorative Resolutions Project, October, 1998) and is still operating with ongoing funding from Manitoba Justice, the John Howard Society of Manitoba has undertaken a *Restorative Community Reintegration* project with funding from CSC and the Department. This project aims to demonstrate the application of restorative principles to release planning by engaging the victim, the community and the offender in the elaboration of a safe and effective reintegration plan for the offender. The overarching goals are to increase public safety through the successful reintegration of federal offenders, while increasing victim and community involvement and satisfaction with the conditional release process. Following the developmental phase in 1997/98, the implementation phase of the project began in November, 1998. As noted in the section above on research (see #11), we are conducting the evaluation of the project. (Estimated budget: $105K)

Although the promise of restorative justice is widely acknowledged, concerns have been expressed that programs that are touted as restorative justice may fail to respect the rights and interests of victims, and indeed, do further harm. It is evident that there is a need to establish basic principles for restorative justice programs to ensure that the rights of all parties are respected. On the international level, at the Ninth Session of the U.N.

Commission on Crime Prevention and Criminal Justice in Vienna (April 1999), Canada advanced a resolution to initiate a process aimed towards the adoption of Basic Principles on the Use of Restorative Justice Programs in Criminal Matters. The resolution, which was adopted by the Commission, requests the U.N. to seek comments on preliminary draft elements of basic principles that were annexed to the resolution and to convene an experts' meeting to review the comments received and examine proposals for action, including the possibility of developing an instrument such as a declaration of basic principles. The Department, in collaboration with CSC, NPB, RCMP, and the Department of Justice, will contribute to the organization and convening of the experts' meeting. (Estimated budget: $20K)

Alcohol/Drug Abuse Treatment Project

One of the spin-offs of the Government-wide voluntary sector initiative in FY 1999/00 was a proposal from the John Howard Society of Canada (JHSC) to undertake a model demonstration project for community-based alcohol and drug abuse treatment of offenders. The model will provide a core, state-of-the-art treatment program within a comprehensive framework of services designed to address the full array of needs of the individual (i.e., health, housing, employment, family, social, recreational, etc.). The project is a joint venture involving the JHSC, the John Howard Society of Moncton (JHSM), CSC and the Department in partnership with NPB, provincial corrections and various community-based agencies in the Moncton area. The Department is providing financial support to the JHSM for the developmental phase of this project. The implementation and evaluation of the project will be managed and funded by the newly-established Addiction Research Division of CSC's Research and Statistics Branch. (Estimated budget: $31K)

Public/Community Education

Effective Corrections includes promoting strategies to reduce Canada's reliance on incarceration by diverting more low risk offenders from institutions to the community. Public/community education is recognized as a key element in moving in this direction. During FY 99/00, the Department worked with the John Howard Society and CSC to support workshops designed to inform the public about community corrections. The workshops have been organized by JHS Branches in three locations – Calgary, Halifax and Charlottetown – and will be held early in FY 00/01. Our plan is to provide small contributions to support public education projects in a few other sites across the country. (Estimated budget: $20K)

Literacy and Corrections

Literacy training continues to be a key program area in federal corrections. In April/May 2000, CSC, jointly with the Federal Bureau of Prisons, held an international

conference on literacy in Ottawa. A significant development in the field of literacy in Canada in the '90s was the incorporation of the National Adult Literacy Database (NALD) in 1992. NALD currently provides a single-source, comprehensive, up-to-date, and easily accessible database (through the World Wide Web) on adult literacy programs, resources, services and activities across Canada. NALD approached CSC and the Department with a proposal, in collaboration with the John Howard Society of Canada (JHSC), to enhance literacy training in corrections in Canada by incorporating CSC literacy materials with the virtual resource centre of NALD and making it available to correctional literacy practitioners on CD-ROM. The Department, in partnership with CSC, NALD and the JHS of Canada, supported the initial stages of this project in FY 1999/00, a series of meetings with literacy practitioners across the country to explain the project and the opportunities it offers to enhance literacy training in corrections. We are planning a further contribution to advance this project in FY 2000/01. (Estimated budget: $7K)

Conferences/Workshops

The Department funds selected conferences/workshops that provide opportunities for policy makers and practitioners to share information on policy and practice in key priority areas of the Ministry. In FY 1999/00, we provided funding to the Societé de Criminologie du Québec for their biennial congress in Quebec City (May, 1999), the International Academy of Law and Mental Health for the XXIVth International Congress on Law and Mental Health in Toronto (June, 1999), the Canadian Criminal Justice Association for the biennial congress in Edmonton (September, 1999), and Mount Royal College for the Realities of Life and Justice Conference in Calgary (March, 2000).

In FY 2000/01, the Corrections Directorate is providing funding support to Operation Springboard for the Symposium on Electronic Monitoring in Toronto (April, 2000), and Plaidoyer-Victimes for the World Victimology Conference in Montreal (August 2000). In addition, we anticipate further requests later in the fiscal year where Departmental funding would be appropriate for workshops/fora/conferences that focus on priority issues for correctional policy development. (Estimated budget: $40K)

III. Aboriginal Corrections Research and Development

As part of the Aboriginal Community Corrections Initiative (ACCI), the Aboriginal Corrections Policy Unit conducts research to support policy development in the priority area of Aboriginal Corrections. The following R&D projects are planned for FY 2000/01.

Biidaaban Healing Process (Mnjikaning First Nation)

The Mnjikaning (Rama) First Nation has built upon the principles of the healing approach developed in Hollow Water, Manitoba, to establish "Biidaaban" - a holistic, community-based design that fuses traditional Aboriginal and modern therapeutic methods to assist in

the healing of those affected by sexual and other forms of abuse. Starting from the premise that a truly holistic approach must provide support and services to both the victims and the offenders, Biidaaban works towards restoring the balance within the community through avenues other than punishment.

Biidaaban is a three-year demonstration project that began in September 1998. In FY 2000/01, the Department will continue to monitor the project as a member of the tripartite Advisory Committee, and will continue the evaluation. (Estimated budget: $128K)

Cost Benefit Analysis of Healing Models

The department is working with Native Counselling Services of Alberta to complete a cost benefit analysis of healing models in two First Nation communities. This project will examine the costs of providing healing services to victims, offenders and their families and communities, and the costs that would have to be borne by governments if there were no healing processes in those communities. An additional component of the study will be to examine other, collateral benefits to the community as a result of having the healing processes in place. Further, the study will examine the traditional protocols required to successfully undertake research in Aboriginal communities. This project is being cost-shared with the Aboriginal Healing Foundation. (Estimated budget: $25K)

Federation of Saskatchewan Indian Nations (FSIN) Development Project

In FY 1998/99, the FSIN developed a strategic plan for Indian corrections that resulted in a sorting of First Nation communities into three categories: (a) communities with the capacity to develop new or improve existing community corrections processes; (b) communities that are interested in developing community strategies but require capacity and infrastructure development; and (c) communities that are not prepared at this time to proceed with corrections processes.

For FY 1999/00, priority was given to developing an information and knowledge base in First Nations, training and capacity-building. Support in FY 2000/01 will be in the form of training First Nation members in areas such as anger management and community approaches to healing. Negotiations will begin in at least one Saskatchewan First Nation to implement a community corrections and healing process. (Estimated budget: $40K)

Healing Mapping Project

In partnership with the Aboriginal Healing Foundation, the Department is planning to enter into an agreement with the Four Worlds Centre for Development Learning to develop a "map" of the healing process. This will allow communities to understand their place along the healing continuum, show next steps and provide guidance for

communities that have deviated from the healing path and want to return. This project will examine necessary training and capacity building processes for communities to undertake to maintain their movement towards healthier communities. (Estimated budget: $25K)

Meeting on Aboriginal Women's Issues

As part of the ACCI, the Aboriginal Corrections Policy Unit will host a policy conversation on women's issues in community corrections. Utilizing a focus group format, this forum will bring together Aboriginal People and other key partners as a method of gaining information for policy development. This planned meeting will take place in the Fall of 2000. (Estimated budget: $40K)

Review of Training Offered to Aboriginal Communities

Training and capacity building will become a focus for activities within the ACCI. As a first step, the Department will document training resources currently available to Aboriginal communities, which communities are working towards developing healing processes or are interested in assuming responsibility for community corrections. This project will provide a base of information for further work in this area. (Estimated budget: $7K)

Capacity Building Processes

Aboriginal Corrections will support the development of a curriculum to assist Aboriginal communities to develop healing strategies, including the creation of resource teams, community needs assessments and training requirements. This curriculum will be tested in at least one community and assessed for its applicability in First Nations, Métis and urban communities. (Estimated budget: $60K)

Waseskun Community Network

In FY1997/98, the Department supported Waseskun House in the development of Phase one of the Waseskun Community Network. The first phase put the infrastructure in place, provided training in communities, set up six permanent "chat rooms" where users can exchange information on-line, and established a legal database. The permanent chat rooms are Aboriginal justice, Aboriginal corrections, training and education, culture and traditions, healing and reintegration and community group conferencing.

Phase two, which began in FY 1999/00, is expanding the network to include toll-free access, additional community training and support, as well as using technology to expand development areas for training in Aboriginal justice, corrections, and community health initiatives.

This project will create a model for a new form of communication between front line workers in First Nations communities and workers at Waseskun House who have a broader base of corrections knowledge. It provides an opportunity for offenders to interact with their home communities prior to release and thus serves as a valuable tool in assisting reintegration back into these communities. It makes available a dedicated, secure forum to discuss correctional and justice issues affecting Aboriginal people, allowing communities to share their successes and failures in the correctional field so that others can learn and implement changes that will best help them deal with problems facing their communities. (Estimated budget: $50K)

Aboriginal Internet Research Project

The October 1999 Speech from the Throne signaled the Government's intention to promote increasing use of advanced information technologies throughout Canadian society. Accordingly, there is a need for research on the readiness of Aboriginal communities to access Government services on-line. As a complement to the Waseskun Community Network project, a study will be undertaken to examine the prevalence of the internet in Aboriginal communities and how the resources could be maximized, cross-reference existing initiatives and bring together a group of interested people from Aboriginal communities and organizations to help develop a virtual justice and corrections community. (Estimated budget: $7K)

Ministère du Solliciteur général
Direction générale des affaires correctionnelles
Plan stratégique de recherche et développement
Exercice 2000-2001

La Division de la recherche et du développement correctionnels a pour mandat de fournir une base d'information empirique solide sur laquelle s'appuieront les politiques touchant les questions correctionnelles prioritaires pour le Ministère et le Portefeuille. Plus précisément, les activités de R et D sont destinées à appuyer la priorité stratégique clé du Ministère en matière de services correctionnels, c'est-à-dire promouvoir une approche correctionnelle judicieuse. Pour mettre en œuvre une telle approche, il est essentiel de disposer d'un moyen de distinguer les délinquants qu'il faut isoler de la société de ceux dont le cas pourrait être mieux géré dans la collectivité, de mesures plus efficaces à l'égard des délinquants à risque élevé, de stratégies en vue d'une réinsertion sociale sans risque des délinquants et de modèles de services correctionnels communautaires qui soient adaptés à la culture des collectivités autochtones (Solliciteur général du Canada, *Budget des dépenses 2000-2001, Rapport sur les plans et les priorités*). Une autre priorité, s'inscrivant dans la même ligne, est la mise en œuvre des principes de la justice réparatrice, dont le gouvernement a fait un des éléments de son programme en matière de justice dans le discours du Trône de 1999. L'effort de R et D doit donc se porter en priorité sur **les délinquants à risque élevé, les services correctionnels communautaires, la justice réparatrice et les services correctionnels pour Autochtones.**

On trouvera dans les pages qui suivent un résumé des projets de recherche et de développement pour l'exercice 2000-2001. Il ne s'agit pas d'une description exhaustive des travaux qui seront entrepris par la Division de la recherche et du développement correctionnels en 2000-2001. Nous continuerons de répondre aux demandes ponctuelles d'interprétation de résultats de recherche publiés par les médias, de rédiger de brefs comptes rendus d'études sur des questions correctionnelles particulières, d'identifier des chercheurs spécialisés de l'extérieur du Ministère en vue de consultations, de fournir des services de recherche sur les groupes cibles à l'appui de la définition des options stratégiques, de présenter les résultats de la recherche à des colloques et à des conférences sur les politiques, d'agir comme élément de liaison entre le Ministère et d'autres centres où s'effectue de la recherche correctionnelle, de fournir des analyses et des avis au sujet des politiques dans le domaine des services correctionnels pour Autochtones, de maintenir des liens avec les autres ministères et organismes traitant des questions autochtones, et d'apporter un appui dans les négociations relatives à l'autonomie gouvernementale en ce qui a trait aux affaires correctionnelles. En outre, nous comptons poursuivre nos efforts pour transmettre les résultats de notre recherche au moyen de la publication des séries *Rapports pour spécialistes* et *Recherche en bref*, de la *Collection sur les Autochtones* et de la *Série technique*, en plus de verser nos rapports dans le site Internet du Ministère pour en élargir la diffusion.

Notre travail de recherche et de développement s'effectue en étroite collaboration avec un très large éventail de partenaires. Selon les projets, on retrouve parmi ces partenaires les organismes de notre portefeuille ministériel (SCC, CNLC et GRC), d'autres ministères (dont Justice Canada, Statistique Canada, Santé Canada et MAINC), les ministères provinciaux chargés de la justice et des services correctionnels, des universités, des établissements de santé mentale, des organisations et des collectivités autochtones ainsi que des organismes non gouvernementaux qui participent aux activités des services correctionnels ou sociaux d'une façon plus large.

Le plan décrit ci-dessous comprend trois sections : I) la recherche sur les délinquants à risque élevé, les services correctionnels communautaires et la justice réparatrice, II) les projets de démonstration et de communication menés à l'aide d'un financement par contributions et III) la recherche et le développement en matière de services correctionnels s'appliquant aux Autochtones. Le budget prévu de chaque projet pour l'exercice 2000-2001 figure entre parenthèses à la fin de sa description.

I. Recherche

Délinquants à risque élevé

Un des grands aiguillons de la recherche décrite dans la présente section a été les recommandations présentées dans le rapport initial du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les délinquants violents à risque élevé (*Stratégies pour la gestion des délinquants à risque élevé*, janvier 1995), puis dans le *Rapport sur les systèmes d'information sur les délinquants sexuels qui s'en prennent à des enfants et à d'autres personnes vulnérables*, présenté aux ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux (octobre 1998). La recherche comporte deux volets distincts. Le premier concerne l'évaluation et la gestion des délinquants commettant des actes violents à caractère non sexuel. Le deuxième est axé sur les délinquants sexuels. Un certain nombre de projets sont en marche ou auront lieu en 2000-2001.

La violence en général

1. Examen sélectif des dossiers de la Couronne – Suivi de la récidive

À partir du Projet de recherche concernant les dossiers de la Couronne (1996), une étude a été menée en 1998-1999 afin d'évaluer la possibilité d'avoir recours à des instruments d'évaluation rapide du risque que représente le délinquant dès les premières étapes de la poursuite. Le projet avait pour but de déterminer si certaines échelles de risque pouvaient servir à repérer les délinquants violents à risque élevé qui pourraient faire l'objet d'une demande de déclaration de « délinquants dangereux ». Des échelles d'évaluation rapide du risque ont été appliquées à des dossiers provenant de quatre tribunaux du pays, et des renseignements supplémentaires sur le risque ont été obtenus du SCC. Nous sommes maintenant en mesure de valider ces échelles en ajoutant des données sur la récidive aux données recueillies en 1998-1999. (Budget prévu : 10 000 $)

2. Système national de repérage

En 1995, le solliciteur général annonçait l'inauguration du Système national de repérage. Celui-ci a pour objet d'aider les avocats de la Couronne à identifier les délinquants susceptibles de commettre un nouvel acte de violence. Cette identification ainsi que l'information de base sur le cas sont ainsi consignées et mises à la disposition des avocats de la Couronne partout au pays. Chaque province ou territoire a la responsabilité d'emmagasiner cette information et de la mettre à la disposition des avocats de la Couronne, de la police et des autorités correctionnelles. Presque toutes les administrations ont accepté de prendre part à un examen de leurs systèmes respectifs. Les coordonnateurs provinciaux ont été interviewés et les dossiers de délinquants faisant l'objet d'un tel repérage ont été examinés. Les données ainsi recueillies vont être codées et analysées, et un rapport devrait être présenté cette année. À l'aide des résultats, les coordonnateurs provinciaux amélioreront leurs stratégies et façons de procéder en vue d'une mise en application uniforme du Système de repérage à l'échelle nationale. (Budget prévu : 5 000 $)

3. Facteurs de risque intervenant dans le cas des hommes qui maltraitent leur conjointe

La violence à l'égard de la conjointe est l'un des crimes de violence les plus fréquents au Canada. Lorsqu'un homme est reconnu coupable de ce genre de violence, il importe de savoir s'il risque de se livrer de nouveau à de tels actes et ce qu'il faut faire pour réduire ce risque. L'étude permettra d'examiner divers facteurs de risque pouvant intervenir chez les hommes violents. Les données seront recueillies à partir d'un large échantillon d'hommes violents ayant suivi un traitement à Edmonton à la fin des années 80 et au début des années 90. Pour le moment, la recherche est assez limitée dans ce domaine. Bien que divers indicateurs et échelles de risque soient couramment utilisés par ceux qui prennent des décisions en matière correctionnelle (tels la Commission nationale des libérations conditionnelles et les services de probation provinciaux), la validité empirique des indicateurs en question reste à établir. L'étude en cours aidera à déterminer quels sont les facteurs les plus pertinents pour l'évaluation et la gestion des hommes violents. (Budget prévu : 5 000 $)

4. Récidive chez les délinquants ayant commis un homicide

Les auteurs d'homicide représentent une proportion importante de la population carcérale sous responsabilité fédérale. Au cours des années à venir, un nombre de plus en plus grand de ces délinquants seront admissibles à la libération sous condition et se trouveront éventuellement libérés sous surveillance. En ce qui concerne les délinquants purgeant une peine d'une durée déterminée, on sait assez peu de choses sur le risque de récidive de ceux qui ont été condamnés pour homicide. Cette information revêt de l'importance pour la Commission nationale des libérations conditionnelles tout autant que pour le personnel correctionnel chargé de surveiller ces délinquants lorsqu'ils sont mis en liberté. Nos bases de données nous ont permis d'identifier les délinquants condamnés pour meurtre au premier ou au deuxième degré ou pour homicide involontaire coupable. Dans le cas des délinquants libérés, nous sommes en mesure d'examiner leur taux de récidive, les caractéristiques de ceux qui commettent à nouveau des crimes et les types de crimes commis. (Budget prévu : 5 000 $)

Délinquants sexuels

Le viol et la pédophilie sont les crimes qui soulèvent au sein de la population les sentiments les plus aigus de crainte et d'aversion. Les délinquants sexuels représentent plus de 90 p. 100 des délinquants dangereux et ils sont spécialement visés par les dispositions sur la surveillance de longue durée. Les politiques de gestion des délinquants sexuels exigent une information précise pour établir la distinction entre les délinquants qui peuvent être mis en liberté et maintenus dans la collectivité sans risque pour celle-ci et ceux qui ne le peuvent pas. Il importe également de savoir dans quelle mesure des interventions structurées, telles qu'un programme spécialisé de traitement en groupe ou la surveillance dans la collectivité, sont efficaces pour réduire le taux de récidive des délinquants sexuels.

6. Poursuite de l'élaboration d'échelles actuarielles de risque applicables aux délinquants sexuels

Notre plus récente échelle actuarielle de risque applicable aux délinquants sexuels, Statique-99, a été très bien accueillie et se trouve actuellement utilisée, non seulement au Service correctionnel du Canada, mais aussi au Royaume-Uni et dans nombre d'États américains. Cette échelle peut cependant être améliorée. Le projet vise, de concert avec des chercheurs britanniques du Her Majesty Prison Service, à déterminer les éléments à améliorer pour maximiser la valeur prédictive des facteurs de risque statiques (historiques) dans le cas des délinquants sexuels. (Budget prévu : 5 000 $)

7. Élaboration d'une échelle de risque et de besoins applicable aux délinquants sexuels

Il ne suffit pas de connaître le risque que présente à long terme un délinquant de commettre une infraction sexuelle. Nous avons aussi l'obligation de réduire ce risque de récidive. Pour savoir comment intervenir, il est nécessaire de connaître les facteurs de risque dynamiques (variables), également désignés sous le nom de « besoins criminogènes ». La connaissance des prédicteurs statiques de la récidive sexuelle a fait des progrès considérables, mais on en sait moins sur les prédicteurs dynamiques. Améliorer notre connaissance des facteurs de risque dynamiques aiderait à déterminer les objectifs de traitement, à évaluer les changements dans le niveau de risque et à prévoir le moment où peut se produire une récidive, toutes choses essentielles pour la gestion et le traitement des délinquants sexuels.

En 1997-1998, le Ministère a effectué la première étude à grande échelle des facteurs de risque dynamiques chez les délinquants sexuels. Bien que celle-ci, de même que des études ultérieurement menées par d'autres chercheurs, ait permis d'identifier un certain nombre de facteurs dynamiques possibles, on en sait peu sur la façon d'évaluer ces facteurs et de s'y attaquer dans la gestion quotidienne des délinquants sexuels. La prochaine étape de la recherche consiste donc à examiner comment ces facteurs dynamiques possibles peuvent être utilisés dans la surveillance continue des délinquants sexuels dans la collectivité.

Ce projet qui doit s'étaler sur plusieurs années comprend la mise en œuvre d'un protocole uniformisé d'évaluation du risque dans plusieurs administrations. Étant donné que le taux de récidive enregistré chez les délinquants sexuels sous surveillance dans la collectivité est relativement faible (moins de

10 p. 100 par an), il faudra inclure dans l'étude un grand nombre de délinquants (de 800 à 1000) afin d'obtenir des résultats dans un délai raisonnable. Au cours de l'exercice 2000-2001, on choisira les unités opérationnelles où se déroulera le projet, on élaborera le protocole et les premiers participants entreront dans l'étude. La collecte de données devrait se poursuivre durant les exercices suivants. (Budget prévu : 70 000 $).

8. Méta-analyse des programmes de traitement des délinquants sexuels

On est relativement peu renseigné sur les types de programmes de traitement les plus efficaces pour les délinquants sexuels. La méta-analyse que nous avons effectuée récemment a montré que le traitement en général avait un effet, mais sans fournir beaucoup de renseignements quant aux types de traitement les plus efficaces auprès de tel ou tel type de délinquants sexuels. La prochaine étape consistera en d'autres analyses des études déjà réalisées ainsi qu'en une recherche active d'autres études de qualité à inclure dans l'analyse. (Budget prévu : 10 000 $)

9. Nouvelles études sur les résultats du traitement des délinquants sexuels

Les analyses de travaux de recherche ne valent que ce que valent les travaux sur lesquels elles portent. De nouvelles études de qualité sont nécessaires pour qu'on puisse parvenir à des conclusions solides quant à l'efficacité du traitement des délinquants sexuels. De telles études exigent la constitution d'un groupe témoin valable et la collecte d'information sur la récidive pendant plusieurs années après le traitement. Les possibilités de mener ce genre d'études sont rares, mais il en existe. Pour le moment, on en a cerné une (SCC, région du Pacifique) et des discussions sont en cours avec d'autres chercheurs.

Étude sur les résultats du traitement dans la collectivité dans la région du Pacifique. À la fin des années 80 et au début des années 90, tous les délinquants sexuels mis en liberté sous la surveillance du SCC dans la région du Pacifique étaient tenus de suivre des séances hebdomadaires de traitement dans la collectivité. Une évaluation préliminaire a livré des résultats encourageants quant aux effets du traitement spécialisé des délinquants sexuels, mais la période de suivi était trop courte pour parvenir à des conclusions solides. Des données de suivi recueillies en 1999 fournissent le moyen d'évaluer adéquatement l'efficacité du programme. Cette étude est précieuse en ce qu'elle permet des comparaisons entre les délinquants ayant suivi un traitement et ceux qui n'en ont pas suivi, ainsi qu'entre les délinquants ayant suivi des traitements de qualité plus ou moins grande. (Budget prévu : 5 000 $)

Autres études possibles sur les résultats du traitement des délinquants sexuels. Des discussions ont été entamées avec des chercheurs et des directeurs de programmes de traitement des délinquants sexuels afin de déterminer les possibilités d'effectuer des évaluations de qualité. Nous devrions pouvoir cerner deux ou trois projets de ce genre au cours de l'exercice 2000-2001. (Budget prévu : 30 000 $)

Justice réparatrice

La justice réparatrice suscite un intérêt croissant au Canada et ailleurs, particulièrement depuis les cinq dernières années. Cette approche donne aux collectivités et aux victimes la possibilité de jouer un plus grand rôle dans le processus de justice et dans les résultats de celui-ci. Elle consiste essentiellement à réparer les dommages causés par le crime tout en tenant le délinquant responsable de ses actes. La justice réparatrice vise donc à déterminer les besoins entraînés par le crime pour la victime, la collectivité et le délinquant, et à répondre à ces besoins en vue de parvenir à la guérison, au rétablissement de l'équilibre et à la réinsertion sociale.

Parmi les recommandations formulées dans le *Rapport sur la croissance de la population carcérale* (mai 1996) qui a été approuvé par les ministres responsables de la justice du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires, l'une était, pour les administrations, de recourir davantage aux approches fondées sur la justice réparatrice et la médiation et de mettre en commun leur expérience de cette approche (recommandation nº 6). Un groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la justice

réparatrice a été formé et il a récemment publié un document de consultation sur la justice réparatrice au Canada (mai 2000). Le discours du Trône de 1999 désignait le recours à la justice réparatrice comme une priorité pour édifier des collectivités plus fortes et plus sûres.

Malgré l'intérêt considérable soulevé par la justice réparatrice ces dernières années, on a effectué relativement peu de recherches qui puissent éclairer l'élaboration de politiques en ce domaine. Nombre des questions qui font l'objet de débats et de consultations au sujet cette approche relèvent de la recherche. La justice réparatrice peut-elle être incorporée au système de justice pénale existant, et dans l'affirmative, comment? Peut-on y recourir pour les auteurs de crimes graves? Si oui, à quelles conditions? Le processus de justice réparatrice permet-il de répondre aux besoins des participants? De réduire la récidive? De moins avoir recours à l'emprisonnement?

Les deux projets de recherche décrits ci-dessous doivent enrichir notre connaissance des processus de justice réparatrice et de leurs répercussions sur les participants.

10. Évaluation du projet de la justice collaboratrice

Ce projet fait appel à une approche pluridisciplinaire fondée sur les principes de la justice réparatrice dans les cas de crimes graves. Des efforts considérables sont déployés pour répondre aux besoins des victimes, aider les délinquants à assumer la responsabilité de leur comportement et à réparer les torts qu'ils ont causés, et amener la collectivité à participer à ce processus. Le projet est administré à partir du palais de justice d'Ottawa et a le soutien du Bureau du procureur de la Couronne. Jusqu'ici il y a eu peu d'évaluations de programmes de justice réparatrice, et celle dont il est question augmenterait grandement nos connaissances sur cette manière de régler les problèmes touchant les délinquants, les victimes et la collectivité. (Budget prévu : 10 000 $)

11. Réinsertion dans la collectivité fondée sur les principes de la justice réparatrice

La plupart des programmes de justice réparatrice en Amérique du Nord sont des programmes menés avant le procès ou au moment de la comparution devant le tribunal. S'inspirant du succès obtenu par le programme de justice réparatrice établi au niveau des tribunaux (1998), le projet de réinsertion dans la collectivité fondée sur les principes de la justice réparatrice de Winnipeg est un programme novateur qui fait entrer les méthodes de la justice réparatrice dans le processus de libération et de réinsertion sociale. Le programme, élaboré dans le cadre d'un partenariat entre le SCC, la CNLC et la Société John Howard du Manitoba, vise les détenus des établissements fédéraux de Stony Mountain et de Rockwood. Il a pour objet d'amener les victimes et les membres de la collectivité à participer au processus de planification et de préparation d'une réinsertion sociale sans risque pour le public. L'évaluation prévue portera sur la mise en application des principes de la justice réparatrice et ses répercussions sur le processus de réinsertion des délinquants dans la collectivité. (Budget prévu : 40 000 $)

Services correctionnels communautaires

12. Des services correctionnels communautaires efficaces : la surveillance des délinquants

Environ 90 p. 100 des délinquants placés sous la surveillance des autorités correctionnelles se trouvent dans la collectivité. Les agents de probation et les agents de libération conditionnelle ont pour tâche d'aider ces délinquants à se réinsérer dans la société, et ce, dans l'intérêt de la sécurité publique. On sait toutefois très peu de choses de la façon précise dont les agents en question s'acquittent de leurs responsabilités. Des négociations sont en cours avec une administration provinciale en vue d'examiner comment les agents de probation et les agents de libération conditionnelle utilisent l'information fournie par les évaluations du risque et des besoins pour faciliter la réinsertion sociale des délinquants. Une bonne connaissance des processus d'évaluation et de surveillance éclairerait les responsables de l'élaboration des politiques concernant la surveillance dans la collectivité et la formation des agents en vue de services correctionnels communautaires efficaces. (Budget prévu : 30 000 $)

13. Récidive chez les délinquants sous responsabilité fédérale

Le comité des statistiques correctionnelles du Portefeuille a reconnu la nécessité pour ce dernier d'adopter d'un commun accord une mesure clairement définie de la récidive chez les délinquants. Les casiers judiciaires de plus de 7 000 délinquants libérés des pénitenciers fédéraux en 1994-1995 ont été obtenus du CIPC. Les données en ont été codées et leur analyse a commencé au cours de l'exercice 1999-2000. Nous pourrons ainsi calculer le taux de récidive chez les délinquants sous responsabilité fédérale durant une période de deux ans après la mise en liberté et utiliser cette statistique comme mesure de base de la récidive à l'usage du Portefeuille. On prévoit continuer le travail avec la cohorte de délinquants mis en liberté en 1995-1996, puis avec les cohortes des années suivantes, de façon à cerner les tendances en matière de récidive. (Budget prévu : 20 000 /$)

II. Développement (projets financés par contributions)

La Division de la recherche et du développement correctionnels dispose d'un budget de contributions servant à financer des projets de démonstration et de communication pour appuyer l'élaboration de politiques dans les secteurs de priorité. Voici une description de notre plan d'utilisation de ces ressources pour l'exercice 2000-2001.

Filtrage des bénévoles

L'une des stratégies de lutte contre la violence sexuelle à l'endroit des enfants consiste à filtrer les personnes qui travaillent dans des organismes offrant des services aux enfants, à titre bénévole ou comme employés rémunérés, et qui occupent des postes comportant une situation de confiance auprès de ces derniers. En novembre 1994, le solliciteur général du Canada a lancé le *Système national de filtrage*, élaboré et mis en service par l'Association canadienne des centres d'action bénévole (devenue depuis Bénévoles Canada) grâce à des contributions du Ministère, de Santé Canada et de Justice Canada. Le projet de mise en œuvre de cette stratégie consistait, dans un premier temps, à produire et à diffuser un film vidéo, un dossier d'information, un manuel complet sur le filtrage des bénévoles et un guide en vue d'une campagne nationale d'information comprenant des séances de formation à l'intention d'organismes communautaires de tout le pays. Cette phase du projet a pris fin en mars 1997.

La phase suivante de l'initiative nationale de filtrage des bénévoles a débuté en octobre 1998 et s'est terminée pendant l'exercice 1999-2000. Les activités de cette phase ont notamment compris une campagne de sensibilisation du public à facettes multiples, un volet de formation conçu de manière à combler les besoins de secteurs précis comme les milieux du sport, de l'éducation et de la santé et les organismes religieux, et enfin des stratégies de sensibilisation et d'éducation auxquelles participaient les services policiers. Le projet était financé conjointement par le Ministère, Santé Canada (Condition physique et Prévention de la violence familiale), Justice Canada et Patrimoine canadien (Sport Canada). Le Ministère prévoit financer un autre projet qui appuierait la mise en œuvre des recommandations du *Rapport sur les systèmes d'information sur les délinquants sexuels qui s'en prennent à des enfants et à d'autres personnes vulnérables* présenté aux ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux, et en particulier de celles qui concernent les initiatives F-P-T pour promouvoir la sensibilisation du public et la mise en place des politiques et des procédures adéquates de filtrage par toutes les administrations. (Budget prévu : 50 000 $)

Justice réparatrice

Le rapport *Croissance de la population carcérale* approuvé par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux en mai 1996 recommandait de « recourir davantage aux approches fondées sur la justice réparatrice et la médiation » et encourageait les administrations à explorer des approches fondées sur ces principes. Pour donner suite à cette recommandation, le Ministère s'est joint aux organismes du Portefeuille ainsi qu'à d'autres ministères fédéraux et provinciaux pour parrainer une conférence

nationale sur la justice réparatrice intitulée *Pour parvenir à une vraie justice*, qui était organisée par des organismes non gouvernementaux dirigés par le Conseil des Églises pour la justice et la criminologie et qui s'est tenue à Vancouver en mars 1997. Cette conférence nationale était conçue de manière à donner le coup d'envoi à diverses initiatives locales ou régionales consistant à élaborer, à mettre en œuvre et à évaluer de nouveaux modèles de justice réparatrice comme solutions de rechange aux procédures traditionnelles de la justice pénale.

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Ministère s'est joint au SCC, à la CNLC, à la GRC, à Justice Canada et au ministère du Solliciteur général du Nouveau-Brunswick pour financer le *Forum communautaire sur la justice réparatrice,* organisé par le Conseil des Églises pour la justice et la criminologie, qui a eu lieu à Moncton en septembre 1998. Ce colloque devait permettre la mise à l'essai d'un modèle de mobilisation d'une collectivité en vue d'élaborer des méthodes d'approche de la justice pénale favorisant la sécurité et la réconciliation, et visait à stimuler une action communautaire faisant appel à la justice réparatrice dans la région urbaine de Moncton. De plus, le Ministère a financé l'Atlantic Symposium on Restorative Justice qui a eu lieu en même temps que la Conférence de l'Atlantique sur la prévention du crime tenue à Fredericton en juin 1998.

Le Ministère, en collaboration avec Justice Canada, le SCC, la Fondation Trillium et le procureur général de l'Ontario, a appuyé le Conseil des Églises pour la justice et la criminologie dans l'élaboration du *projet de la justice collaboratrice* à Ottawa. Ce projet vise à démontrer de quelle façon, dans les cas de crimes graves, l'approche de la justice réparatrice peut assurer une justice plus vraie pour les victimes, les accusés et la collectivité. Il a été conçu de manière à offrir aux victimes et aux accusés un soutien individuel au cours de leur cheminement dans le système de justice pénale, tout en leur donnant, ainsi qu'à leur collectivité, l'occasion de chercher ensemble et de proposer une solution appropriée comme peine à imposer. Le Ministère, en collaboration avec le SCC, Justice Canada, le Centre national de prévention du crime et avec l'appui non financier du procureur général de l'Ontario, finance la phase de mise en œuvre. Notre service de recherche procède à l'évaluation de ce projet de justice réparatrice (voir le point 10 ci-dessus). (Budget prévu : 48 000 $)

À la suite du succès connu par le projet de justice réparatrice, qui a été évalué par le Ministère (voir le Rapport pour spécialistes intitulé *Justice réparatrice : une évaluation du projet de justice réparatrice*, octobre 1998) et qui se poursuit grâce au financement assuré par le ministère de la Justice du Manitoba, la Société John Howard du Manitoba a entrepris un projet de réinsertion sociale s'appuyant sur les principes de la justice réparatrice, lequel est financé par le SCC et le Ministère. Ce projet vise à démontrer l'application des principes de la justice réparatrice à la mise en liberté sous condition par la participation de la victime, de la collectivité et du délinquant à l'élaboration d'un plan de réinsertion sans risque pour le public. Les grands objectifs sont d'améliorer la sécurité du public par la réinsertion sociale efficace des détenus sous responsabilité fédérale, et de faire davantage participer la victime et la collectivité au processus de mise en liberté sous condition, de manière à mieux répondre à leurs attentes. Après la phase de l'élaboration qui s'est déroulée en 1997-1998, celle de la mise en œuvre a débuté en novembre 1998. Comme il est mentionné dans la section ci-dessus portant sur les projets de recherche (point 11), nous procédons à une évaluation du projet. (Budget prévu : 105 000 $)

Même si les possibilités offertes par la justice réparatrice sont largement reconnues, certains ont dit craindre que les programmes réputés s'inspirer de ses principes ne respectent pas toujours les droits et les intérêts des victimes et puissent même leur causer de nouveaux torts. Il est évident qu'il faut établir des règles de base pour ce genre de programmes, de façon à garantir le respect des droits de toutes les parties. Au niveau international, à la Neuvième Session de la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui s'est tenue à Vienne en avril 1999, le Canada a présenté une résolution visant à entamer un processus conduisant à l'adoption de principes fondamentaux pour l'utilisation de programmes de justice réparatrice en matière criminelle. Cette résolution, qui a été adoptée par la Commission, prévoit que l'ONU recueillera des commentaires sur la première ébauche des principes fondamentaux, dont le texte était annexé à la résolution, et réunira un groupe d'experts afin d'examiner ces commentaires ainsi que les propositions d'action, y compris la possibilité d'élaborer un instrument tel qu'une déclaration des principes fondamentaux. Le Ministère, en collaboration avec le SCC, la CNLC, la GRC et Justice Canada, contribuera à l'organisation et à la tenue de cette réunion d'experts. (Budget prévu : 20 000 $)

Projet de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie

L'une des retombées de l'initiative de partenariat avec le secteur bénévole menée à l'échelle du gouvernement au cours de l'exercice 1999-2000 a été une proposition, présentée par la Société John Howard du Canada, de mener dans la collectivité un projet pilote de traitement des délinquants ayant des problèmes d'alcool et de drogue. Il s'agit de mettre à l'essai un programme de traitement de base, s'appuyant sur les techniques les plus récentes, qui comprendra un ensemble de services destinés à répondre à tout l'éventail des besoins des participants (santé, logement, emploi, relations familiales, relations sociales, loisirs, etc.). Le projet sera mené conjointement par la Société John Howard de Moncton, le SCC et le Ministère, en partenariat avec la CNLC, les services correctionnels de la province et divers organismes communautaires de la région de Moncton. Le Ministère accorde un soutien financier à la Société John Howard de Moncton pour la phase d'élaboration du projet. La mise en œuvre et l'évaluation de celui-ci seront financées et gérées par la Division de la recherche en toxicomanie de la Direction de la recherche et des statistiques du SCC, récemment établie. (Budget prévu : 31 000 $)

Information du public et des collectivités

Une approche correctionnelle judicieuse suppose la promotion de stratégies qui amèneront le Canada à moins recourir à l'incarcération en plaçant davantage de délinquants à faible risque sous surveillance dans la collectivité. L'information du public et des collectivités est considérée comme un élément clé des efforts dans cette direction. Au cours de l'exercice 1999-2000, le Ministère a travaillé avec la Société John Howard du Canada et le SCC à l'organisation d'ateliers destinés à informer le public sur les services correctionnels communautaires. Ces ateliers, tenus par la Société John Howard, auront lieu à trois endroits – Calgary, Halifax et Charlottetown – au début de l'exercice 2000-2001. Nous prévoyons verser de petites contributions afin de soutenir les projets d'information du public dans quelques autres villes du pays. (Budget prévu : 20 000 $)

Alphabétisation et services correctionnels

L'alphabétisation des délinquants demeure un objectif clé des services correctionnels fédéraux. En avril-mai 2000, le SCC, conjointement avec le Federal Bureau of Prisons, a tenu une conférence internationale sur l'alphabétisation à Ottawa. Au Canada, une étape importante a été franchie en matière d'alphabétisation dans les années 90 : il s'agit de l'incorporation de la Base de données en alphabétisation des adultes (BDAA) en 1992. La BDAA constitue actuellement une base de données exclusive, complète, à jour et au moyen de laquelle on peut facilement avoir accès (par le Web) aux programmes, aux ressources, aux services et aux activités d'alphabétisation des adultes partout au Canada. Les responsables de la BDAA ont approché le SCC et le Ministère pour leur proposer, en collaboration avec la Société John Howard du Canada, d'améliorer l'alphabétisation dans les services correctionnels au Canada en introduisant le matériel d'alphabétisation du SCC dans le centre virtuel de ressources de la BDAA et en le plaçant sur CD-ROM, afin que les intervenants du secteur de l'alphabétisation dans les services correctionnels puissent y avoir accès. Le Ministère, en partenariat avec le SCC, les responsables de la BDAA et la Société John Howard du Canada, a subventionné ce projet durant sa phase initiale qui a consisté, au cours de l'exercice 1999-2000, à tenir dans le pays une série de rencontres avec des intervenants en alphabétisation afin de leur expliquer le projet et les possibilités qu'il offre quant à l'amélioration des programmes d'alphabétisation des services correctionnels. Nous prévoyons accorder une autre contribution pour faire avancer ce projet durant l'exercice 2000-2001. (Budget prévu : 7 000 $)

Conférences et ateliers

Le Ministère finance des conférences et des ateliers sélectionnés qui offrent aux décideurs et aux intervenants des occasions d'échanger de l'information sur les politiques et les méthodes appliquées dans les principaux secteurs de priorité du Portefeuille. Au cours de l'exercice 1999-2000, nous avons attribué des fonds à la Société de criminologie du Québec pour la tenue de sa troisième conférence biennale, qui a eu lieu à Québec en mai 1999; à l'Académie internationale du droit et de la santé mentale pour l'organisation du XXIV^{e} Congrès international de droit et de santé mentale, tenu à Toronto en juin 1999;

à l'Association canadienne de justice pénale pour le congrès biennal d'Edmonton (septembre 1999); et au Mount Royal College pour la conférence intitulée « Realities of Life and Justice », qui a eu lieu à Calgary en mars 2000.

En 2000-2001, la Direction générale des affaires correctionnelles subventionnera l'Opération Springboard, pour l'organisation d'un colloque sur la surveillance électronique à Toronto en avril 2000, et Plaidoyer-Victimes, pour la tenue de la Conférence mondiale de victimologie à Montréal en août 2000. De plus, nous prévoyons recevoir d'autres demandes de financement, plus tard au cours de l'exercice financier, en vue de l'organisation d'ateliers, de colloques ou de conférences sur des questions d'importance pour l'élaboration des politiques correctionnelles. (Budget prévu : 40 000 $)

III. Recherche et développement concernant les services correctionnels pour Autochtones

Dans le cadre de l'Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones, le Groupe de la politique correctionnelle autochtone effectue des recherches afin d'appuyer l'élaboration des politiques dans le domaine prioritaire que constituent les services correctionnels pour Autochtones. Les projets de R et D suivants sont prévus pour l'exercice 2000-2001.

Processus de guérison Biidaaban(Première nation Mnjikaning)

La Première nation Mnjikaning (Rama) s'est inspirée des principes de la méthode de guérison élaborée à Hollow Water, au Manitoba, pour établir « Biidaaban », un concept holistique de type communautaire qui conjugue les méthodes de guérison traditionnelles autochtones et les méthodes thérapeutiques modernes pour favoriser la guérison des personnes touchées par des agressions sexuelles et d'autres actes de violence. Partant du principe selon lequel toute approche véritablement holistique doit offrir un appui et des services autant aux victimes qu'aux agresseurs, Biidaaban vise à rétablir l'équilibre au sein de la collectivité par des moyens autres que le châtiment.

Le projet pilote Biidaaban, d'une durée de trois ans, a débuté en septembre 1998. Au cours de l'exercice 2000-2001, le Ministère continuera à suivre de près le projet par l'entremise d'un comité consultatif tripartite et il en poursuivra l'évaluation. (Budget prévu : 128 000 $)

Analyse coûts-avantages de modèles de guérison

Le Ministère, en collaboration avec les Native Counselling Services of Alberta, s'apprête à effectuer une analyse coûts-avantages des modèles de guérison employés dans deux collectivités des Premières nations. On examinera les coûts liés à la prestation de services de guérison aux victimes, aux délinquants, à leur famille et à leur collectivité ainsi que les coûts que les gouvernements devraient assumer s'il n'existait pas de processus de guérison dans les collectivités en question. Un autre volet de l'étude consistera à déterminer les avantages accessoires que peut avoir pour la collectivité le fait qu'un processus de guérison soit en place. Enfin, on examinera les protocoles traditionnels nécessaires pour mener avec succès des recherches dans les collectivités autochtones. La Fondation pour la guérison des Autochtones assumera une partie du coût de ce projet. (Budget prévu : 25 000 $)

Projet de développement de la Federation of Saskatchewan Indian Nations (FSIN)

En 1998-1999, la FSIN (Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan) a tracé un plan stratégique pour les services correctionnels autochtones selon lequel les collectivités des Premières nations étaient classées en trois catégories : a) les collectivités ayant la capacité d'élaborer de nouveaux processus correctionnels communautaires ou d'améliorer ceux déjà en place; b) les collectivités désireuses de concevoir des stratégies communautaires, mais dont la capacité et l'infrastructure demandent à être développées; c) les collectivités qui, à l'heure actuelle, ne sont pas prêtes à mettre en place des processus correctionnels.

Au cours de l'exercice 1999-2000, la priorité a été donnée à l'élaboration d'une base d'information et de connaissances sur la formation et le renforcement de la capacité des Premières nations. Durant l'exercice 2000-2001, le soutien accordé au projet consistera à offrir à des membres des Premières nations une formation dans des domaines tels que la maîtrise de la colère et les méthodes communautaires de guérison. Des négociations seront menées dans au moins une Première nation de la Saskatchewan en vue de la mise en œuvre d'un programme de services correctionnels et de guérison communautaires. (Budget prévu : 40 000 $)

Schéma des étapes de la guérison

En partenariat avec la Fondation pour la guérison des Autochtones, le Ministère prévoit conclure une entente avec le Four Worlds Centre for Development Learning afin d'établir un schéma du processus de guérison. Cela permettra aux collectivités de savoir à quelle étape elles en sont et quelles autres étapes il leur reste à franchir, et, pour les collectivités qui auraient dévié du chemin de la guérison, ce schéma les aidera à retrouver la bonne voie. Au cours de ce projet, on examinera les efforts de formation et de renforcement de la capacité que les collectivités doivent entreprendre pour entretenir leur élan vers la guérison. (Budget prévu : 25 000 $)

Réunion d'orientation sur les questions relatives aux femmes autochtones

Dans le cadre de l Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones, le Groupe de la politique correctionnelle autochtone organisera une réunion d'orientation portant sur les questions relatives aux femmes autochtones dans les services correctionnels communautaires. Cette réunion, menée selon la formule du groupe de discussion et qui rassemblera des Autochtones et d'autres partenaires clés, permettra de recueillir une information utile pour l'élaboration de politiques. Elle aura lieu à l'automne 2000. (Budget prévu : 40 000 $)

Examen de la formation offerte aux collectivités autochtones

La formation et le renforcement de la capacité vont devenir des activités centrales dans l'Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones. Dans une première étape, le Ministère recensera les ressources de formation actuellement à la disposition des collectivités autochtones qui s'efforcent d'élaborer des processus de guérison ou qui sont disposées à assumer des responsabilités en matière de services correctionnels communautaires. Ce projet permettra de constituer une base d'information pour les travaux futurs dans ce domaine. (Budget prévu : 7 000 $)

Processus de renforcement de la capacité

Le Groupe des affaires correctionnelles autochtones appuiera l'élaboration d'un modèle devant aider les collectivités autochtones à élaborer des stratégies de guérison et incluant la constitution d'équipes de personnes-ressources, l'évaluation des besoins de la collectivité et l'établissement des exigences en matière de formation. Ce modèle sera mis à l'essai dans une collectivité au moins et on déterminera son applicabilité aux collectivités des Premières nations et des Métis ainsi qu'aux Autochtones en milieu urbain. (Budget prévu : 60 000 $)

Réseau communautaire Waseskun

En 1997-1998, le Ministère a donné son appui à la Maison Waseskun pour l'élaboration de la première phase du réseau communautaire Waseskun. Cette première phase consistait à mettre l'infrastructure en place, à offrir la formation voulue dans les collectivités, à établir six « bavardoirs » permanents permettant l'échange d'information en ligne et à constituer une base de données juridiques. Les sites d'échange d'information ont pour sujets la justice applicable aux Autochtones, les services correctionnels autochtones, la formation et l'éducation, la culture et les traditions, la guérison et la réinsertion sociale et les ateliers pour groupes communautaires.

La phase deux, qui a commencé en 1999-2000, a pour objectif d'étendre le réseau afin d'offrir l'accès

sans frais ainsi qu'une formation et un soutien supplémentaires aux collectivités, et d'avoir recours à la technologie pour développer la formation dans les domaines de la justice applicable aux Autochtones, des services correctionnels et des initiatives de rétablissement des collectivités.

Le projet permettra de créer un modèle d'un nouveau type de communication entre les intervenants de première ligne dans les collectivités des Premières nations et les intervenants de la Maison Waseskun qui ont une connaissance plus étendue des services correctionnels. Il offre aux délinquants la possibilité de se tenir en contact avec leur collectivité d'origine avant leur mise en liberté, ce qui en fait un précieux outil de réinsertion sociale. C'est un lieu de discussion spécialisé et sans risque sur les questions relatives aux services correctionnels et à la justice s'appliquant aux Autochtones, qui permet aux collectivités de parler de leurs réussites et de leurs échecs dans le secteur correctionnel pour que d'autres en tirent des leçons et mettent en œuvre des changements qui les aideront à faire face plus efficacement aux problèmes de leurs collectivités. (Budget prévu : 50 000 $)

Projet de recherche sur l'utilisation de l'Internet par les collectivités autochtones

Le discours du Trône d'octobre 1999 a signalé que le gouvernement entendait promouvoir l'utilisation des plus récentes technologies de l'information dans toute la société canadienne. Il est donc nécessaire de déterminer dans quelle mesure les collectivités autochtones sont en mesure d'accéder aux services gouvernementaux en direct. En complément du projet de réseau communautaire Waseskun, une étude va être menée pour examiner la diffusion de l'Internet dans les collectivités autochtones et les moyens à prendre pour maximiser les ressources, recenser les initiatives en cours et rassembler un groupe de membres de collectivités et d'organisations autochtones désireux d'aider à établir un lieu d'échange sur la justice et les services correctionnels. (Budget prévu : 7 000 $)

****